

FORMATION PSE 1

Premiers Secours en Equipe de niveau 1

Public concerné

Tout public âgé de 16 ans minimum

Pré-requis : Aucun

Renseignements pratiques

Durée : 35 heures (5 jours)

Participants : 6 à 24 stagiaires

Accessibilité : accessible pour les publics en situation de handicap

Attestation : Certificat de compétences PSE1

Actualisation : Formation continue annuelle obligatoire d'une durée minimale 6 heures

Moyens pédagogiques

Matériel : Vidéoprojecteur, Sac complet de premiers secours, défibrillateur, mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Intervenant : 1 formateur PS à jour de sa formation continue pour 6 à 8 stagiaires

Evaluation : formative, sommative et de certification

Validation des compétences :

1. Evaluation de la technicité
2. Evaluation des savoirs de mise en œuvre des procédures (cas concret ou mise en situation)
3. Evaluation des savoirs (QCM)

Planification

Intra-entreprise : Aux dates que vous souhaitez, dans vos locaux (prévoir une salle spacieuse pour les exercices pratiques) ...

Inter-entreprises : informations par courriel ou par téléphone.

Documentation

Chaque participant reçoit :

- 1 livret PSE1

Renseignements

UDSP35 – 02.99.26.90.02 – formation@udsp35.fr

N° agrément FNSPF : PSE1-1808A14

SIRET : 349 623 991 00024 - **Code APE** : 88 99 B

Enregistrée comme organisme de formation sous le numéro : **53 35 07674 35**

Objectifs

Acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Déroulé pédagogique

1. Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.

2. Assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.

3. Réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.

4. Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :

- 4.1. Victime d'une obstruction des voies aériennes ;
- 4.2. Victime d'un saignement abondant ;
- 4.3. Ayant perdu connaissance ;
- 4.4. En arrêt cardiaque ;
- 4.5. Victime d'une détresse respiratoire, circulatoire, ou neurologique ;
- 4.6. Présentant un malaise ;
- 4.7. Présentant un traumatisme des membres ou de la peau ;

5. Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.

6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

